

# Réunion publique d'information

Châteaubriant, 26 février

Saint-Nazaire, 8 mars

Nantes, 12 mars

**F**onds pour le  
**D**éveloppement de la  
**V**ie  
**A**ssociative

Présentation de la campagne 2019

décrets n°2011-2121 du 30/12/11 et  
n°2018-460 du 08/06/18

**FDVA**

Compte  
Engagement  
Citoyen

1

2

## Formation des bénévoles

- tous secteurs sauf sportif
- collectives (12 à 25 personnes)
- durée : 0,5 à 5 jours
- 500 € par journée
- priorités régionales annuelles

## Fonctionnement et nouveaux projets

- tous secteurs
- Axe fonctionnement :
  - soutien des associations  $\leq 2$  ETP
- 2 notes d'orientations annuelles: une régionale  
l'autre départementale

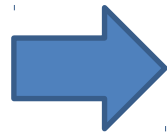
Axe fonctionnement : entre 1 000 € et 5 000 €

Axe nouveaux projets : Entre 2 500 € et 8 000 €

Instances partenariales consultatives présidées par le Préfet  
Commission Régionale et Collège Départemental

# Critères d'éligibilité communs aux FDVA 1 et 2

- Associations déclarées depuis au moins un an
- Associations déclarées au répertoire national des associations (RNA) et à jour de leurs obligations déclaratives au RNA
- Disposant d'un n° de SIRET (l'INSEE)
- Siège social situé en Loire-Atlantique
- Conditions particulières pour les établissements secondaires
- Pas de conditions d'agrément ou d'affiliation



## Le cas échéant (voir FAQ 2019):

- mettre à jour les statuts et la liste des dirigeants via le greffe des associations ou la téléprocédure
- demander un n° SIRET à l'INSEE (3 à 4 semaines)

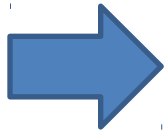
# Critères d'éligibilité communs aux FDVA 1 et 2

Votre association doit:

- Répondre à un objet d'**intérêt général**
- Présenter un mode de fonctionnement **démocratique**
- Respecter des règles garantissant la **transparence financière**.

## Documents associés (à verser au dossier):

- Statuts, compte rendu d'activité, autre (projet associatif...)
- Composition des instances dirigeantes
- Dernier CR d'Assemblée Générale (annuelle au moins)
- Documents financiers : comptes approuvés lors du dernier exercice clos.



# FDVA 1 : formation des bénévoles

- Appel à initiatives régional du 5 février au 29 mars à 12h00  
<http://pays-de-la-loire.drdjscs.gouv.fr>
- Formations collectives :
  - Transposables: (exemples) gouvernance interne pour les administrateurs, accueillir et intégrer les nouveaux bénévoles...
  - Spécifiques: (exemples) bénévoles médiateurs festival musical, intervenir en milieu carcéral
- Priorités annuelles: publics bénéficiaires, territoires, thèmes
- **Bilan 2018:**
  - 37 associations demandeuses, 36 financées
  - Enveloppe attribuée en 44 : **78 700 €** (2 186 €/assoc.)
  - **93** formations et 846 € en moyenne par formation

# FDVA Fonctionnement et nouveaux projets

- Appel à initiatives départemental : du 4 février au 12 avril (12 h)  
<https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>
- 2 axes de financements:
  - « fonctionnement »: les associations qui ont 2 ETP au plus
  - « nouveaux projets »: pour les associations ou services à la population
- Priorités annuelles: publics bénéficiaires, territoires, thèmes
- **Bilan 2018:**
  - 388 associations demandeuses, 160 financées
  - Enveloppe attribuée en 44 : **365 986 €** (2 273 €/action)
  - **101** associations  $\leq$  2 ETP sur 240 demandeuses

# Quelques conseils avant de postuler au FDVA 2

- **La dimension d'intérêt général** est-elle suffisamment présente?
  - Ouverture à tous les publics ? Au territoire ? Ou défense exclusive de l'intérêt particuliers des adhérents ?
  - Réponse à des enjeux majeurs de la société ?
- **Axe « fonctionnement » :**
  - L'impact territorial est-il réel?
  - La mobilisation humaine est-elle significative?
- **Axe « nouveaux projets » (2B):** les besoins du territoire ou du public ont-ils bien été identifiés et évalués?
- **Conseils rédactionnels:**
  - Mettre en valeur les éléments factuels et concrets : donner des dates, des étapes, des estimations quantitatives...
  - Valoriser le sens de l'action: raison d'être (diagnostics, besoins), impact attendu...



# Ressources complémentaires: bilan campagne

# 2018

## Mise en œuvre des priorités

## chiffres clés

**FDVA « fonctionnement et nouveaux services à la population »**  
**Éléments d'explicitation concernant la mise en œuvre des priorités de soutien en Loire-Atlantique lors de la campagne 2018**

Note du 20 décembre 2018

Avertissement : le contenu qui suit se réfère uniquement aux critères de financements de la campagne 2018. L'instruction 2019 s'effectuera en fonction du cadre régional et des priorités départementales qui auront été actualisés.

1. Principales raisons ayant occasionné le rejet de dossiers (après relance si pièces manquantes)

- dossiers non recevables techniquement : pas de siret actif, siège social dans un autre département (réorientation), RIB non recevable (intitulé non-conforme à la dénomination associative), établissement secondaire sans compte bancaire ou siret propres
- budgets :
  - documents financiers non transmis
  - dossiers ne comportant pas de demande de financement précise
  - dossier sans aucune autre ressource financière que la demande FDVA
- calendrier par trop en dehors de l'exercice comptable 2018 :
  - demande portant sur l'exercice 2019 pour les dossiers déposés au titre du financement global de l'association
  - actions se déroulant en 2019 sans commencement en 2018 pour les dossiers déposés au titre d'une action spécifiqueSous réserve de correspondre aux critères de la campagne afférente, les demandes évoquées dans ce paragraphe pourront être représentées par les associations en 2019.

2. Critères d'instruction appliqués en 2018 :

Il s'est agi de définir des priorités en intégrant plusieurs dimensions :

- Une dimension de soutien équilibré à la vie associative dans toutes ses composantes territoriales et thématiques :**  
La prise en compte de cette dimension s'est faite à travers une classification des demandes dans 8 champs sectoriels ainsi que le repérage de la localisation des porteurs par arrondissement. Ces données ont été croisées avec les données départementales associatives. Elles ont eu une influence sur les montants attribués globalement par secteur et sur le nombre d'associations retenues par arrondissement. Les dossiers reçus reflétaient relativement bien la situation associative de la Loire-Atlantique, il n'a été opéré qu'un léger rééquilibrage au profit des territoires ruraux ainsi qu'une sélectivité légèrement accrue dans les secteurs « sport », « culture » et « santé et action sociale ».
- Une dimension d'intérêt général :**  
Pour toutes les demandes, il a été regardé si l'action ou le projet associatif avait pour objet l'intérêt général au sens du bien commun collectif et de la réponse à des enjeux clés pour notre société et les générations futures. Cette approche a conduit à écarter quelques demandes émanant d'associations qui représentaient des collectifs professionnels ou qui défendaient essentiellement les intérêts communs de leurs membres, sans dimension de service à la population.

**FDVA « fonctionnement et nouveaux projets »**  
**Campagne 2018**  
**Chiffres clés pour la Loire-Atlantique**

Loire-Atlantique	Subventions accordées
Nombre d'actions	161
Nombre d'associations	160 *
Associations ≤ 2 ETP	101
Montant global	365 986 €
Moyenne/action	2 273 €

\* Soit 41% des associations demandeuses  
Les subventions accordées vont de 1 000 € à 5 500 €

répartition de l'enveloppe par volet

affiliation des associations soutenues

associations soutenues par domaine

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-soutien-a-la-vie-associative/Soutien-a-la-vie-associative/FDVA-fonctionnement-et-projets-innovants>

# L'interface Le compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

- 
- navigateurs internet : Google Chrome : Mozilla Firefox, Opéra... mais pas Internet Explorer ni Microsoft Edge (voir FAQ)
- **Les pas à pas** en annexe des différents appels à initiatives ou note d'orientations 2019
- **Le tutoriel illustré** sur :

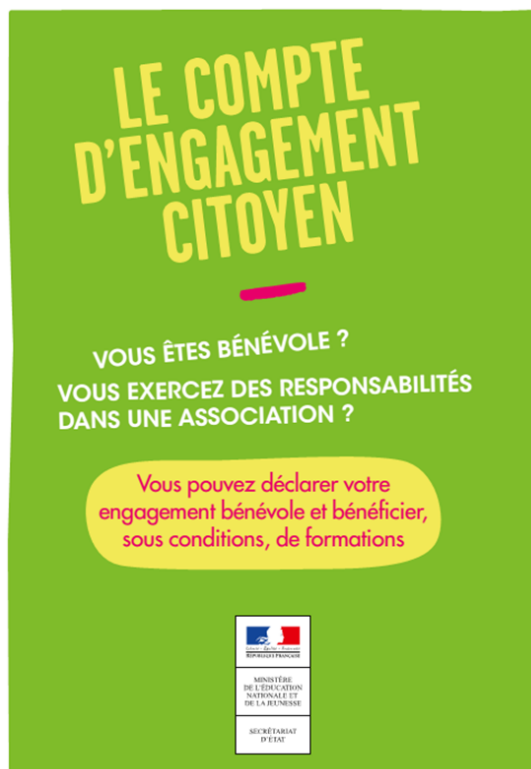
<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-soutien-a-la-vie-associative/Soutien-a-la-vie-associative/FDVA-fonctionnement-et-projets-innovants>

•

•

# Compte d'Engagement Citoyen: définition

- Un dispositif nouveau qui permet d'ouvrir des droits à la formation individuelle dans le cadre du CPA (Compte personnel d'Activité)



## Pour qui?

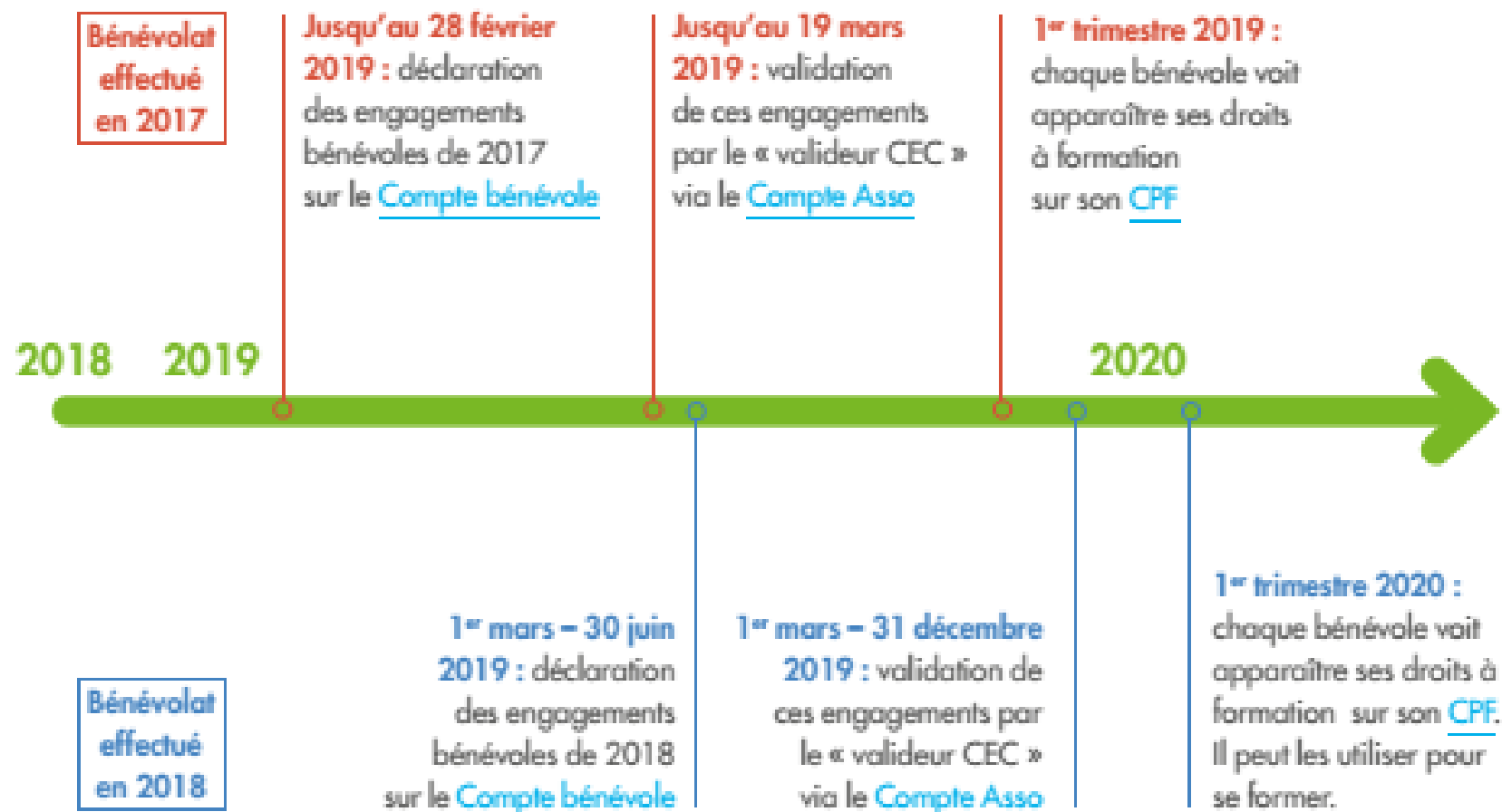
- Les bénévoles membres des instances dirigeantes et ceux qui encadrent d'autres bénévoles
- Et qui ont consacré 200 h/an au moins à leur bénévolat dont 100 h dans la même association déclarée depuis 3 ans

## Pour quoi?

- Une formation professionnelle
- Un bilan de compétence, une VAE
- Un permis de conduire...

# CEC : déclarer les heures de bénévolat

<https://www.associations.gouv.fr/cec.html>



**Merci pour votre attention**

[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)